



Propositions de modifications aux règlements généraux

Assemblée générale annuelle du 18 juin 2026

Chapitre 2 – Mission et objectifs

2.1 – Mission

Re-Fa-Vie est un organisme communautaire autonome dont la mission est de fournir un soutien économique, éducatif et social, tout en encourageant l'implication active de ses membres dans l'amélioration de leur qualité de vie.

Modification proposée

Notre mission est de créer un milieu de vie inclusif, rassembleur et solidaire favorisant l'entraide, le soutien et le pouvoir d'agir de la communauté.

Chapitre 3 – Les membres

3.1 Conditions d'admissibilité

Faire la demande d'adhésion et signer le formulaire de membership.

Modification proposée

Faire la demande d'adhésion et signer le formulaire de membership annuellement.

Chapitre 5 – La conseil d'administration

5.1 – Composition

Le CA est composé de sept (7) administratrices, dont un maximum de deux (2) postes peuvent être occupés par des ressources externes. En l'absence de candidatures externes, tous les postes peuvent être comblés par des membres de l'organisme.

Modification proposée

Le conseil d'administration est composé de sept (7) personnes administratrices, membres en règle de l'organisme et issues de la communauté.